



Modifications de règlements

Saison 2024-2025

ROI

- **Art. 13.3**
Statut 'jeune' joueur : nouvelle date référence pour déterminer l'âge d'un joueur.
 - L'âge du joueur est déterminé au jour de l'affiliation à la LFBB
 - Toutes les affiliations sont réévaluées au 31 décembre. Dans le cas où le joueur a atteint 18 ans à cette date, celui-ci passe, par défaut, automatiquement au statut 'loisir'.

Règlement Compétitions

- **Art. 104.4**
Interdiction d'organiser :
 - une rencontre interclubs nationale ou de ligue ou un tournoi pendant les Championnats de Belgique nationaux et internationaux Elites,
 - un tournoi jeunes pendant les Championnats de Belgique Jeunes,
 - un tournoi para badminton pendant les Championnats de Belgique Para Badminton,
 - un tournoi seniors pendant les Championnats de Belgique Seniors.L'interdiction s'applique à toutes les rencontres interclubs et à tous les tournois inclus dans le calendrier officiel.
- **Art. 116.9**
Le comité organisateur a le droit de limiter à 2 minutes la période de « prise de repères » avant les matches.
À noter : les joueurs doivent prévoir leur échauffement avant le lancement de leur match.

Règlement Tournois

- **Art. 204 bis.a.1**
Un joueur ne peut s'inscrire que dans un tableau reprenant son propre classement.
- **Art. 204 bis.a.2**
 - En double, un joueur ne peut pas former une paire avec un autre joueur ayant plus de 2 classements de différence par rapport à son propre classement dans la discipline concernée.
 - Une paire composée de joueurs avec des classements différents ne peut s'inscrire que dans un tableau reprenant le classement du joueur le mieux classé de cette paire.
 - Une paire composée de joueurs ayant le même classement ne peut s'inscrire que dans un tableau reprenant leur classement.

- **Art. 204 bis.b.1 (LFBB)**
Obligation d'annoncer et d'organiser le classement 12 en tableaux distincts.
- **Art. 204 bis.b.4**
Un tableau en série, annoncé à l'avance dans le règlement du tournoi, qui comporte au moins 8 joueurs (en simple) ou 8 paires (en double homogène ou double mixte) de chaque classement de la série doit être scindé en deux tableaux en classements distincts. Dans une paire composée de joueurs avec des classements différents, c'est le classement du joueur le mieux classé qui est pris en compte pour déterminer le classement de la paire. Chaque joueur/paire est replacé dans le tableau correspondant à son classement.
- **Art. 209.3 (LFBB)**
Modification du nombre de têtes de série pour les championnats LFBB :
 - 16 dans un tableau de 48 inscriptions ou plus
 - 8 dans un tableau de 24 à 47 inscriptions
 - 4 dans un tableau de 12 à 23 inscriptions
 - 2 dans un tableau de moins de 12 inscriptions

Règlement des championnats interclubs

- **Art. 6.2**
Le noyau d'une équipe passe de maximum 10 joueurs à maximum 12 joueurs.
- **Art. 7.2**
Nouveaux critères distinctifs entre les divisions provinciales et les divisions supérieures :
Une division de district ou de ligue n'est accessible, sauf cas exceptionnel (art.7.3 & 7.4), qu'aux équipes:
 - dont l'indice de force est supérieur à 700 pts
 OU
 - dont au moins un joueur a un classement supérieur à 10 dans au moins une discipline à la date de la dernière évaluation des classements qui précède le début de l'inscription des équipes.
- **Art. 7.3 (nouveau)**
Une équipe championne en division 1 provinciale peut, si elle le souhaite, accéder à la division supérieure même si elle n'a pas les critères requis (cf. art. 7.2). Cet accès exceptionnel n'est valable que pour la durée du championnat.
- **Art. 7.4 (nouveau)**
Si une division provinciale n'est pas composée d'au moins 5 équipes, un accès exceptionnel à la division de district sera accordé aux équipes inscrites. Cet accès exceptionnel n'est valable que pour la durée du championnat.
- **Art. 7.5 (nouveau)**
Les équipes qui ne répondent pas aux critères d'accessibilité à une division de district/ligue (cf. art. 7.2 à 7.4) sont rassemblées dans une ou plusieurs divisions provinciales.
- **Art. 10.1.c**
Suppression de la pénalité liée à une équipe classée dernière.
À noter : une équipe classée dernière est reléguée dans la division inférieure mais elle pourrait ensuite être reclassée dans une division supérieure (cf. art. 8.2.4 : reclassement automatique des équipes).

Règlement du championnat interclubs loisirs

- **Art. 15.1**

Toutes les rencontres se jouent avec des volants synthétiques sauf accord des deux capitaines d'équipes pour jouer toute la rencontre ou seulement certains matches avec des volants en plumes.

Règlement classements & rankings

- **Art. 709.1**

Nouveaux paliers de montée et de descente

Classements	Paliers de montée	Paliers de descente
1	1373	-
2	951	991
3	659	686
4	457	476
5	316	330
6	219	228
7	152	158
8	105	110
9	73	76
10	51	53
11	35	36
12	-	25

- **Art. 711.4 (nouveau)**

Après une descente, le joueur est protégé contre une seconde descente consécutive durant une période de 26 semaines (6 mois).

- **Art. 713.1**

Les classements sont réévalués tous les premiers lundis (ou le jour suivant si c'est un jour férié) de chaque mois.

- **Art. 715.2**

Nouveaux points de classement en cas de victoire

Classement de l'adversaire	Points de classement en cas de victoire
1	2831
2	1961
3	1359
4	942
5	652
6	452
7	313
8	217
9	150
10	104
11	72
12	50

- **Art. 715.3**
En double homogène et en double mixte, les matches perdus contre une paire ayant, au total, au moins 2 classements supérieurs au total des classements du joueur et de son partenaire ne sont pas considérés comme des matchs valides comptant pour la moyenne des joueurs.
- **Art. 715.4**
Seuls les 20 derniers matchs valides, joués au cours des 52 dernières semaines précédant le calcul de la moyenne et classés par ordre chronologique, sont pris en compte pour le calcul des moyennes.